

## Compte rendu SNM/CGT du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE METEO-FRANCE du 23 juin 2023

Représentait le SNM/CGT : Frédéric PERIN (DIRCOM/DOC)

### **0 - Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration.**

approuvé

### **I - Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2023.**

approuvé

### **II - Points d'actualité.**

Entre autres points soulignés :

- l'attaque informatique d'avril a touché *"les outils grand public (internet, applis et certains extranets) mais les services institutionnels (Etat, Vigilance) et aéros ont été maintenus"*,
- très bon taux de non-détection pour la Vigilance,
- réseau d'observateurs pour la nivologie avec les guides de montagne,
- remarques du CSM sur la politique des données publiques. Sur ce point, la PDG va répondre à l'article du journal Le Monde paru sur le sujet des revenus des données. L'application des nouvelles directives européennes sera discutée lors des prochains CA.

Concernant le dossier du SPCE Sud Est : la PDG a indiqué que *"l'étude d'impact est en cours et les 2 directeurs de région Météo-France et DREAL étudient le sujet"*. Concernant les personnels, *"après consultation des 2 DRH sur le sujet, il n'y a pas d'opposition au positionnement des agents : 6 des 7 agents ont choisi de changer de poste pour rester à Météo-France. Seul le chef du service souhaite rejoindre la DREAL"*. Les mouvements se sont faits *"lors de la dernière campagne de mobilité mais les dates d'affectations seront variables selon les besoins pour faire fonctionner le SPC jusqu'au transfert à la DREAL"*

En réponse aux doutes émis sur la base Alpha, la PDG a indiqué qu'il y a des réunions sur la qualité de la base, *"il y a des progrès significatifs grâce à cette évolution mais il y a beaucoup de points de vigilance et des points à améliorer : il y a des choses à suivre sur la qualité de la base, des produits, et sur les conditions de travail des agents. Il y aura des discussions sur le sujet"*.

Concernant la question de la gratuité des données, le représentant de la tutelle a rappelé que tous les opérateurs doivent se mettre à la mise à disposition des données gratuites. Des moyens complémentaires seront attribués pour le faire : *"des discussions sont en cours au ministère sur les moyens supplémentaires à accorder aux organismes qui travaillent sur l'écologie"*.

### **III - Délibération relative au budget rectificatif numéro 1 pour l'année budgétaire 2023.**

Le budget initial 2023 présentant un déficit de 17 M€, ce BRI n°1 a pour but de réduire le déficit à 10 M€ tout en maintenant l'enveloppe de la masse salariale de façon à assurer les mesures indemnitaires prévues, faire face aux coûts de l'énergie et des travaux d'investissements, ainsi que prendre en compte des dépenses non prévues au BI 2023 (programme de recherche Research Demonstration Project, réactualisation éoliennes en mer) . Ce résultat est obtenu d'une part par une série de redéploiements de crédits, soit liés à des ré-ajustements de prévision de dépenses (exemple : dépenses de fluides moins importantes que prévu, annulation impôt sur les sociétés, ré-ajustement de la provision pour IDV, étalement du recrutement des 17 ETP "Feux de Forêt"), soit à des reports d'opérations, soit à des ré-ajustements de recettes (augmentation des subventions d'état SCPC et Plan Résilience II, recette des dividendes MFI,...).

Concernant les dividendes MFI (850 k€) sont des recettes exceptionnelles résultant d'un cumul de plusieurs années et d'un calendrier particulier de signatures de gros marchés par cette filiale.

La subvention pour charges de service public (SCSP) a été relevée de 1 961 580 euros par rapport à celle initialement inscrite au budget initial : 2 M€ pour la valorisation des 17 ETPT supplémentaires, diminuée de 38 420 € au titre de la cotisation (obligatoire) de Météo-France à la participation française à l'exposition universelle d'Osaka. Le nombre d'agents ayant demandé l'IDV étant inférieur à la prévision initiale (74 agents au lieu de 93 estimés), les 1.7 M€ de marge récupérés permettent la prise en compte de ces 17 ETP sans re-ajuster le montant de l'enveloppe de personnel sous plafond (maintenue à 244,7 M€).

Au final, ce BRI arrête :

- le solde budgétaire à - 10 518 887 € (réduction du déficit de 7 M€)
- le résultat patrimonial à - 5 166 113 € (contre - 14 293 693 € au BI 2023)
- le fond de roulement en fin d'exercice à 36,72 M€ (au lieu des 30,5 M€ au BI 2023)
- le niveau de trésorerie à 27,12 M€ (au lieu de 23,18 M€ au BI 2023)

Au niveau des effectifs, on est à - 2614 ETPT sous plafond et 100 ETPT hors plafond.

**vote sur le BRI 2023 :**

**Adopté à l'unanimité sauf 4 abstentions (CGT-FO-Solidaires)**

#### **IV - Bilan 2022 du plan écoresponsabilité de Météo-France.**

Un bilan détaillé des actions menées en 2022 dans le cadre de l'objectif du COP 2021-2025 (baisse de 20% par rapport à 2019 des GES de l'établissement) est présenté ainsi que les perspectives et priorités pour l'année 2023, notamment concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, qui est une des sources principales de la baisse du coût carbone (planification des travaux de rénovation énergétique et priorisation des travaux en fonction du budget disponible et des bénéfices attendus en termes d'économie d'énergie), soutien à la mobilité durable (application des nouvelles modalités du forfait mobilité durable (FMD), engagement de nouveaux plans de mobilité durable (Mérignac, Aix-en-Provence), poursuite du renouvellement de la flotte automobile, de l'installation de bornes de recharge et d'infrastructures en faveur de la mobilité douce (mais aucune alternative au Diesel pour les véhicules de maintenance n'est actuellement disponible), recherches pour un numérique responsable (réduction de l'empreinte carbone du calcul intensif et du stockage de données, évaluation de l'empreinte carbone numérique du SI de Météo-France, mise en place d'une politique de consommation durable (recours à la plateforme dons-enchères des Domaines, renforcement du suivi au niveau durabilité des marchés de restauration collective, préparation de la généralisation de la collecte des biodéchets en 2024), protection des ressources naturelles (poursuite de la détection et de la suppression des fuites d'eau dans les bâtiments, projet de plantation d'arbres à la météopole, ...).

Des études sont en cours pour la compensation de l'empreinte carbone par des stockages CO2.

Des économies sont possibles en bureautique (prolonger la durée de vie est moins coûteux écologiquement que le remplacement par un équipement neuf moins gourmand en énergie, beaucoup de visios individuelles permettent de remplacer des systèmes lourds).

La tutelle indique sa satisfaction sur l'avancement de Météo-France en pointe sur le sujet. Le CEREMA va aussi beaucoup s'impliquer.

#### **V - Présentation de la démarche RSE de Météo-France**

Présentation faite au webinar du 29 juin. Le document est consultable sur la page accompagnant le questionnaire à remplir par tous les agents d'ici le 15 septembre (message intramet du 3 juillet 2023).

Concernant l'enquête sur l'évaluation du stress (février 2023), "*il y a des difficultés avec le prestataire pour avoir les résultats*". Affaire à suivre ...

#### **VI - Délibérations relatives à des marchés :**

##### **- Marché alloti : Bouées Méditerranée**

*extension du réseau de bouées hauturières en Méditerranée au large de la Corse*

LOT n°1 2336F0031 : Fourniture de superstructures avec flotteur pour accueillir les stations

automatiques marines de Météo-France

LOT n°2 2336F0032 : Fourniture de câbles synthétiques pour le mouillage des bouées de Météo-France

LOT n°3 2336F0033 : Fourniture de capteurs de température de la mer et de salinité pour les bouées de Météo-France

Les lots 1 à 3 (marchés 2336F0031, 2336F0032, 2336F0033) sont passés selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour l'acquisition des superstructures avec flotteur, l'acquisition des câbles synthétiques pour les mouillages et l'acquisition des capteurs de la température de la mer et de salinité.

**Proposition de la CCA :**

- Le montant estimé du lot 1 est de 1 216 210 € HT soit 1 459 452 € TTC.

Candidat retenu : société Mobilis

- Le montant estimé du lot 2 est de 347 228 € HT

Candidat retenu : société Le Drezen

- Le montant estimé du lot 3 est de 81 257 € HT soit 97 508 € TTC

Candidat retenu : société EMS

LOT n°4 2336A0035 : Fourniture de capteurs de vent ultrasoniques avec compas intégré pour les bouées de Météo-France

Le lot 4 est passé selon une procédure adaptée inférieure à quatre vingt-dix mille euros. Il n'y a eu aucune offre . La procédure est infructueuse et les achats, inférieurs à 40 000 € HT, seront effectués par une simple mise en concurrence (la DSO achètera au cas par cas).

**Vote : POUR à l'unanimité**

**- Marché alloti 2330T0067-71 : Phase 1 des travaux de rénovation énergétique du Centre d'études de la Neige**

Le bâtiment concerné par cette procédure date de 1976, avec une extension réalisée en 1999. Aucune réhabilitation de son enveloppe n'a eu lieu depuis sa construction. Compte tenu de son mode de construction initial et de la situation particulière de l'agglomération grenobloise, ce bâtiment génère d'importants inconforts pour les agents durant la période estivale. De plus, les performances énergétiques actuelles du bâtiment ne permettent pas de répondre aux exigences fixées par le décret tertiaire (décret qui s'applique aux bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>).

Lot 1 N°2230T0067 - Étanchéité

Lot 2 N°2230T0068 - Flocage

Lot 3 N°2230T0069 - Menuiseries intérieures, plâtrerie, faux-plafonds, peinture

Lot 4 N°2230T0070 - Gros oeuvre

Lot 5 N°2230T0071 - Chauffage, ventilation, électricité

**Proposition de la CCA :**

Candidat retenu pour le lot 1 (n° 2330T0067) : Entreprise Générale des Alpes pour un montant de 245 494,48 € HT, soit 294 593,38 € TTC ;

Candidat retenu pour le lot 2 (n° 2330T0068) : Société « les Isolants Projetés du Grésivaudan » pour un montant de 9 445,99 € HT, soit 11 335,19 € TTC ;

Candidat retenu pour le lot 3 (n° 2330T0069) : Société CK Peinture pour un montant de 118 509,21 € HT, soit 142 211,05 € TTC ;

Candidat retenu pour le lot 4 (n° 2330T0070) : Entreprise Générale des Alpes pour un montant de 58 361,40 € HT, soit 70 033,68 € TTC ;

Candidat retenu pour le lot 5 (n° 2330T0071) à la société ICS pour un montant de 246 415,43 € HT, soit 295 698,52 € TTC.

**Vote : pour à l'unanimité**

**- Marchés relatifs à la mise en place des régies publicitaires sur les sites INTERNET (2337F0005) et les applications mobiles ( 2337F0006)**

Les recettes publicitaires représentent environ 18% des recettes commerciales de Météo-France en 2022.

L'objectif de ces marchés est de confier la commercialisation, le suivi et le recouvrement des ventes d'espaces publicitaires sur les supports digitaux à des sociétés spécialisées, en prenant en compte la transition écologique dans les actes de commercialisation (impact carbone dans la mise en place du système, contrôle au niveau des contenus) et la diffusion publicitaire, la conformité dans le traitement des données personnelles, le "*maintien et l'accroissement des ressources propres de l'Établissement*".

Cette dernière indication a donné lieu à plusieurs questions et remarques sur le volume de la publicité sur les supports numériques de Météo-France ("*trop de publicités*" est une des remarques les plus courantes) auxquelles il a été répondu que la publicité est nécessaire aux ressources de l'établissement et qu'on était à l'équilibre : on n'augmentera pas le nombre de publicités ("*si les recettes baissent, le titulaire baissera sa marge et augmentera le prix des espaces pour assurer le maintien*") mais on est à un seuil. En effet, "*une expérience a été menée pendant un mois sur le panel test des utilisateurs numériques : le nombre de publicités a été divisé par 2 et personne ne l'a remarqué. En fait, si on diminue le nombre de publicité, on perd de l'argent, c'est tout. Il faudrait qu'il n'y ait plus du tout de publicité pour que les usagers le remarquent*".

En résumé, selon la PDG : "*l'idéal serait d'avoir quelques publicités bien choisies et qui rapportent beaucoup. En attendant, on fait au mieux*"

**Proposition de la CCA :**

candidat retenu pour les deux marchés (5 millions d'€ HT et 2,5 millions d'€ HT) : France Télévision Publicité (taux de régie 25%).

**Vote : pour à l'unanimité sauf 2 abstentions (Solidaires)**

**VII - Présentation du code de conduite anticorruption**

La rédaction du code de conduite anticorruption est une obligation de la loi sur la transparence, l'action contre la corruption et la modernisation de la vie économique, (loi "Sapin II") du 9 décembre 2016. Ce code indique les bonnes pratiques et les pratiques à éviter afin de protéger à la fois les agents et l'établissement

Pour les agents, les principales lignes directrices du code de conduite anticorruption sont :

- prévenir tout conflit d'intérêt ;
- refuser les cadeaux, sauf d'une valeur modique (inférieure à 30 €) ;
- sous réserve d'accord hiérarchique, n'accepter certaines invitations aux repas que "*si la valeur en est raisonnable et inférieure à l'équivalent de 5 fois l'indemnité prévue à l'article 1 de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission*" (soit moins de 90 €) ;
- consulter sa hiérarchie ou directement le référent probité (referent\_probite@meteo.fr) en cas de doute persistant sur la conduite à tenir.

**Prochain CA prévu le 13 octobre**